



PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN

SEANCE DU 19 JANVIER 2016

Date de la convocation : 13 janvier 2016
Date de l'affichage : 22 janvier 2016
Président : M. Pierre HEINE
Secrétaire de séance : M. André THIRIA

Délégués communautaires en exercice :	50
Délégués communautaires présents :	41
Nombre de votes :	46

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 18 heures, les Délégués Communautaires désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se sont réunis, dûment convoqués par lettre du 13 janvier 2016, sous la présidence de M. Pierre HEINE à la salle des fêtes de LUTTANGE.

ETAIENT PRESENTS :

Commune	Délégué titulaire		Délégué suppléant		Commune	Délégués titulaires			
ABONCOURT	G. RIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	J-E. PHILIPPE	<input type="checkbox"/>	BERTRANGE	G. NOEL	<input checked="" type="checkbox"/>	M-J. HOZE	<input checked="" type="checkbox"/>
BETTELAINVILLE	R. KIFFER	<input checked="" type="checkbox"/>	B. DIOU	<input type="checkbox"/>		M. GHIBAUDO	<input checked="" type="checkbox"/>	M. ZIEGLER	<input checked="" type="checkbox"/>
BUDING	J-Y. LE CORRE	<input checked="" type="checkbox"/>	M-H. LENARD	<input type="checkbox"/>	BOUSSE	P. KOWALCZYK	<input checked="" type="checkbox"/>	M. LAURENT	<input type="checkbox"/>
BUDLING	N. GUERDER	<input checked="" type="checkbox"/>	J-J. HERGAT	<input type="checkbox"/>		J-L. MASSON	<input checked="" type="checkbox"/>	A. MYOTTE-DUQUET	<input checked="" type="checkbox"/>
ELZANGE	G. SOULET	<input type="checkbox"/>	G. LERAY	<input checked="" type="checkbox"/>	DISTROFF	S. LA ROCCA	<input type="checkbox"/>	S. BERGE	<input checked="" type="checkbox"/>
HOMBOURG-B.	C. HEBTING	<input type="checkbox"/>	I. BLANC	<input checked="" type="checkbox"/>	GUENANGE	J-P. LA VAULLEE	<input checked="" type="checkbox"/>	N. CEDAT-VERGNE	<input checked="" type="checkbox"/>
INGLANGE	N. PRIESTER	<input checked="" type="checkbox"/>	G. REICHSTROFFER	<input type="checkbox"/>		P. AUZANNEAU	<input type="checkbox"/>	F. CORRADO	<input checked="" type="checkbox"/>
KEDANGE / C.	J. KIEFFER	<input checked="" type="checkbox"/>	M-T. FREY	<input type="checkbox"/>		E. BALLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	A. CURATOLA	<input type="checkbox"/>
KEMPLICH	P. BERVEILLER	<input checked="" type="checkbox"/>	M. MENEGOZ	<input type="checkbox"/>		S. BELKACEM	<input type="checkbox"/>	J.MULLER	<input checked="" type="checkbox"/>
KLANG	A. PIERRAT	<input checked="" type="checkbox"/>	D. POESY	<input type="checkbox"/>		A. BENSİ	<input type="checkbox"/>	A. UNTEREINER	<input checked="" type="checkbox"/>
LUTTANGE	J-M. WERQUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	N. REGNIER	<input type="checkbox"/>		G. CAILLET	<input checked="" type="checkbox"/>		
MALLING	M-R. LUZERNE	<input checked="" type="checkbox"/>	D. REMY	<input type="checkbox"/>	KOENIGSMACKER	P. ZENNER	<input checked="" type="checkbox"/>	A. SPET	<input checked="" type="checkbox"/>
METZERESCHE	H. WAX	<input type="checkbox"/>	D. FRANQUIN	<input type="checkbox"/>		N. VAZ	<input checked="" type="checkbox"/>		
MONNEREN	C. SONDAG	<input checked="" type="checkbox"/>	P. VEIDIG	<input type="checkbox"/>	METZERVISSE	P. HEINE	<input checked="" type="checkbox"/>	D. BRANZI	<input checked="" type="checkbox"/>
ODRENNE	A. THIRIA	<input checked="" type="checkbox"/>	M. FOHR	<input type="checkbox"/>		D. HALLE	<input checked="" type="checkbox"/>		
STUCKANGE	J-P. VOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	B. BORNE	<input type="checkbox"/>	RURANGE-L.-TH.	P. ROSAIRE	<input checked="" type="checkbox"/>	G. ROCHE	<input type="checkbox"/>
VALMESTROFF	J. ZORDAN	<input type="checkbox"/>	H. IRITI	<input checked="" type="checkbox"/>		S. KOLOGRECKI	<input type="checkbox"/>		
VECKRING	P. JOST	<input checked="" type="checkbox"/>	R. MAKHLOUFI	<input type="checkbox"/>	VOLSTROFF	H. DITSCH	<input checked="" type="checkbox"/>	I. CORNETTE	<input checked="" type="checkbox"/>

ABSENCES ET POUVOIRS :

Délégué titulaire absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à	Délégué titulaire absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à
M. LAURENT	<input checked="" type="checkbox"/>	P. KOWALCZYK	C. HEBTING	<input checked="" type="checkbox"/>	
S. LA ROCCA	<input checked="" type="checkbox"/>	S. BERGE	H. WAX	<input checked="" type="checkbox"/>	
G. SOULET	<input checked="" type="checkbox"/>		S. KOLOGRECKI	<input type="checkbox"/>	
P. AUZANNEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	F. CORRADO	G. ROCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	P. ROSAIRE
S. BELKACEM	<input checked="" type="checkbox"/>	A. UNTEREINER	J. ZORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>	
A. CURATOLA	<input checked="" type="checkbox"/>		A. BENSİ	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	

L'ordre du jour

1. Communications
2. PV de la séance du Conseil Communautaire du 08 Décembre 2015
3. Décisions
4. Grille tarifaire applicable à l'accueil périscolaire de Kédange-Sur-Canner pour l'année scolaire 2015-2016 – modification
5. Création d'un accueil périscolaire à Metzeresche – Modification du plan de financement prévisionnel
6. Syndicat intercommunal à la Magnascole – désignation de représentants (complément)
7. Nouveau produit proposé à la vente à la boutique du Moulin
8. Gestion du restaurant du Moulin de Buding
9. Divers

OBJET : COMMUNICATION

Information sur le travail de la CAO

Le Président informe les Délégués Communautaires qu'une consultation pour les sacs de tri transparents a été lancée et déclarée sans suite par la CAO. Les membres de la CAO ont souhaité qu'une formule de révision des prix soit incluse dans le marché au regard des évolutions du coût du pétrole.

Le service des Ordures Ménagères consultera chaque commune afin de faire un état des stocks.

Les bulletins communautaires

Le Président rappelle que régulièrement, la CCAM réajuste le nombre d'exemplaires à éditer et distribuer. Le Service Communication de la CCAM a récemment fait une demande en ce sens auprès de chaque Commune. Il remercie par avance chacune d'entre elles de bien vouloir faire un retour sur le nombre de bulletins nécessaires, et précise que les communes qui n'ont pas encore répondu sont les suivantes : Bertrange, Bousse, Buding, Budling, Elzange, Guénange, Kédange, Kemplich, Klang, Malling, Metzervisse, Monneren, Stuckange et Valmestroff.

Appel d'offres du Restaurant, dernier point à l'ordre du jour du Conseil Communautaire

Le Président fait savoir que des modifications seront apportées suite au travail de la CAO de l'après-midi du 19 janvier 2016.

Les vœux de Monsieur Philippe Leroy

Le Président transmet l'information des vœux à l'ensemble des élus du territoire.

OBJET : PV DE LA SEANCE DU CONSEIL COMUNAUTAIRE DU 08 DECEMBRE 2015

A l'unanimité.

OBJET : DECISIONS

Dans le cadre des délégations de pouvoir confiées à M. le Président par délibération en date du 13 octobre 2015 et au titre des articles L.2122-21, L.2122-22, L.2122-23, L.5211-2, L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est informé :

- 1- De la **décision n° 20/2015** prise le 09 décembre 2015 par M. le Président relative à l'avenant n°1 au marché public de maîtrise d'œuvre pour le traitement et la requalification des espaces publics du territoire de la CCAM.
- 2- De la **décision n° 21/2016** prise le 12 janvier 2016 par M. le Président relative à l'acceptation d'indemnités d'assurances pour le remplacement de candélabres à GUENANGE.

Il a été décidé, suite à différents accidents sur des candélabres qui ont dû être réparés ou remplacés, d'accepter les chèques d'indemnités suivants émis par ASSURANCES CONSEILS Hubsch & Fils, pour un montant total de 3 227.26 € dont :

- 472.00 € pour le sinistre près de l'Aire Cossec et de l'école du Bois, suite au choc d'un véhicule identifié le 14 mai 2014,
- 2 755.26 € pour le sinistre situé 9 rue du Petit Prince, suite au choc d'un véhicule identifié le 16 juillet 2015.

OBJET : GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE KEDANGE-SUR-CANNER POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 - MODIFICATION

En application de l'arrêté préfectoral n°2013-DCTAJ/1-046 en date du 12 août 2013, l'Arc Mosellan exerce la compétence « services d'accueils périscolaires ».

A ce titre, il revient au Conseil Communautaire de fixer, par délibération, les grilles tarifaires applicables aux différents accueils périscolaires.

Par délibération en date du 30 juin 2015, le Conseil Communautaire a validé les grilles tarifaires applicables aux différents accueils périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016. Les tarifs appliqués à l'accueil périscolaire de KEDANGE-Sur-CANNER sont les suivants :

Garderie

Jours	Horaires	Tarification
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h30 à 8h15	3.00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h45 à 8h15	2.00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	15h30 à 16h30	3.00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	15h30 à 17h30	4.00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	15h30 à 18h30	5.00 €

Restauration scolaire

Jours	Horaires	Tarification
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	11h45 à 13h30	8.00 €

Ateliers de pratiques éducatives

Jours	Horaires	Tarification
Vendredi	15h30 à 17h00	3.00 €
Vendredi	17h00 à 18h30	3.00 €

A la demande de la Commune de KEDANGE-SUR-CANNER, il est aujourd'hui proposé au Conseil Communautaire de procéder à la modification de la grille tarifaire applicable telle que détaillée ci-après.

Proposition de modification de la grille tarifaire applicable à l'accueil périscolaire de KEDANGE-SUR-CANNER :

Garderie

Jours	Horaires	Tarification
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h30 à 8h15	3.00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	7h45 à 8h15	2.00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	15h30 à 16h30	3.00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	15h30 à 17h30	4.00 €
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	15h30 à 18h30	5.00 €
Vendredi garderie périscolaire	17h00 à 18h30	3.00 €

Restauration scolaire

Jours	Horaires	Tarification
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	11h45 à 13h30	8.00 €

Ateliers de pratiques éducatives

Jours	Horaires	Tarification
Vendredi	15h30 à 17h00	3.00 €
Vendredi	17h00 à 18h30	3.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE MODIFIER la grille tarifaire applicable à l'accueil périscolaire de KEDANGE-SUR-CANNER pour l'année scolaire 2015-2016 sur la base des évolutions détaillées dans la présente délibération.

OBJET : CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE A METZERESCHE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan assure la maîtrise d'ouvrage d'un projet de création d'un accueil périscolaire à METZERESCHE.

Le Conseil Communautaire s'est déjà prononcé sur ce dossier par délibérations en date du 2 juin 2015 et du 30 juin 2015 afin de valider le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant (€ HT)	%
Conseil Départemental de la Moselle	109 398 €	19.1%
Conseil Régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	100 000 €	17.3%
CAF de la Moselle	157 500 €	27.3%
Etat (DETR)	58 652 €	10.2%
CC de l'Arc Mosellan	151 450 €	26.25%
TOTAL	577 000 €	100%

Le Conseil Départemental de la Moselle a récemment notifié à la CCAM l'annulation de la subvention de 109 398 € initialement attribuée à la Commune de METZERESCHE.

Aussi, dans le souci d'optimisation du plan de financement afférent à cette opération, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à la modification du plan de financement prévisionnel intégrant une révision à la hausse du montant de subvention sollicité auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 :

	Montant (€ HT)	%
Etat (DETR 2016)	145 000 €	25.13%
Conseil Régional	90 000 €	15.59%
CAF de la Moselle	157 500 €	27.40%
CC de l'Arc Mosellan	184 500 €	31.98%
TOTAL	577 000 €	100%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel modifié suivant :

	Montant (€ HT)	%
Etat (DETR 2016)	145 000 €	25.13%
Conseil Régional	90 000 €	15.59%
CAF de la Moselle	157 500 €	27.40%
CC de l'Arc Mosellan	184 500 €	31.98%
TOTAL	577 000 €	100%

- D'AUTORISER M. le Président :
 - o A procéder à la demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2016 ;
 - o A procéder à l'engagement de toute démarche et à la signature de tout document nécessaire à la réalisation effective de cette demande.

**OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL LA MAGNASCOLE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS
(COMPLEMENT)**

L'arrêté préfectoral n°2013-DCTAJ/1-046 du 12 août 2013 porte extension des compétences de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan par transfert de la compétence « Services d'accueil périscolaire ».

En application de cet arrêté de transfert de compétence, la CCAM se substitue de plein droit aux Communes membres dans l'ensemble des engagements, contrats et conventions préalablement établis.

Les Communes de KOENIGSMACKER, OUDRENNE et MALLING sont membres du Syndicat Intercommunal LA MAGNASCOLE au titre des compétences « établissements scolaires » et « activités périscolaires ».

Conformément à la réglementation en vigueur au titre du Code Général des Collectivités Territoriales, la CCAM se substitue donc de plein droit aux Communes de KOENIGSMACKER, OUDRENNE et MALLING au sein du Syndicat Intercommunal LA MAGNASCOLE au titre de la seule compétence « activités périscolaires ».

Par délibération du 27 octobre 2015, le Conseil Communautaire a procédé à la désignation de ses représentants au sein de cette instance.

Il convient cependant de la compléter par une élection supplémentaire pour remplacer au sein du conseil syndical quand celui-ci statue sur des aspects « activités périscolaires » le membre d'une association de parents d'élèves de KOENIGSMACKER qui y siège. Ce dernier n'étant ni conseiller municipal, ni délégué communautaire, il ne peut valablement représenter la CCAM.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité :

- Madame Magaly TONIN, Conseillère Municipale de la commune de Kœnigsmacker, représentante de la CCAM au sein du Syndicat Intercommunal LA MAGNASCOLE.

OBJET : NOUVEAU PRODUIT PROPOSE A LA VENTE A LA BOUTIQUE DU MOULIN

Afin de pouvoir commercialiser à la boutique du Moulin de BUDING le livre récemment réalisé sur les différents ouvrages hydrauliques de la vallée de la Canner, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan doit préalablement voter un tarif y afférent.

Il est proposé que le livre « Les Moulins de la Canner » soit proposé à la vente au prix de 15 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE PREVOIR la vente de l'ouvrage « Les Moulins de la Canner » à la boutique du Moulin de BUDING ;
- DE FIXER à 15 € TTC le prix de vente de ce livre.

OBJET : GESTION DU RESTAURANT DU MOULIN DE BUDING

Depuis l'automne 2014, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) a confié la gestion du restaurant du Moulin de BUDING à l'ADEPPA, dans le cadre d'une convention modifiée et prolongée à deux reprises par voie d'avenants.

Cette convention a expiré le 1^{er} janvier 2016 et le restaurant est actuellement dans sa période de fermeture annuelle pour la durée du mois de janvier.

A ce jour, les différents contacts qui ont été pris en vue d'une reprise complète de l'équipement par un opérateur privé n'ont pu aboutir.

La réflexion d'initiative locale menée en 2015 sur la promotion et la dynamisation de la zone de BUDING a souligné la dimension structurelle et l'importance de disposer d'un bar et d'une capacité de restauration sur site pour le faire vivre, fidéliser des visiteurs, créer des événements, en assurer le développement.

Eu égard à ces éléments de contexte et aux montants financiers représentés par l'activité du restaurant, un appel d'offres a été lancé fin 2015 relatif à l'attribution d'un marché de gestion du bar-restaurant du Moulin de BUDING.

Le marché lancé par la CCAM dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité au niveau européen, a une durée ferme de 23 mois, avec possibilité de reconduction d'un an.

A l'occasion de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 19 janvier 2015 a constaté une inadéquation substantielle entre l'estimatif de la prestation et le montant de l'offre déposée par l'unique soumissionnaire.

En conséquence de quoi et à l'unanimité de ses membres, la CAO a décidé de déclarer infructueuse la consultation engagée.

Toutefois, dans la mesure où, d'une part, l'offre déposée présente seulement un caractère inacceptable en raison de son prix nettement supérieur aux crédits affectés à l'opération et que, d'autre part, les conditions initiales du marché ne sont pas modifiées, la CAO a demandé à M. le Président la poursuite de la procédure sous une forme négociée, conformément à l'article 35 I. 1° du Code des Marchés Publics.

La CAO se réunira prochainement pour prendre connaissance du résultat de la négociation à engager avec le soumissionnaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à 4 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS et 38 voix POUR :

- DE PRENDRE ACTE des informations et éclairages fournis par M. le Président sur la consultation engagée ainsi que sur des décisions prises par la CAO ;
- D'AUTORISER M. le Président à signer le marché de gestion du bar-restaurant du Moulin de BUDING avec l'attributaire choisi par la CAO ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, dès lors et sous réserve que la CAO valide le résultat de la procédure négociée engagée.

L'ordre du jour épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 19h40.

Le Président,
Pierre HEINE

Le Secrétaire,
André THIRIA